

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

D

6972

RAM

6266

Matricule :

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : / /

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : / /

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / /

Signature de l'adhérent(e) :

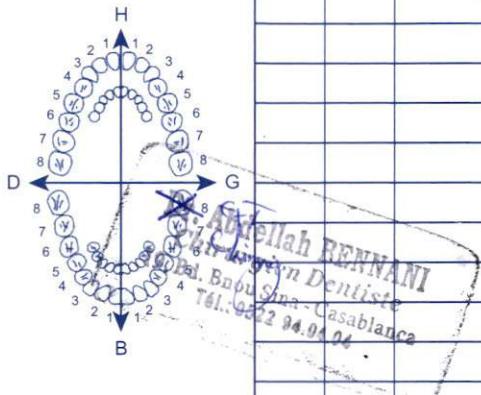
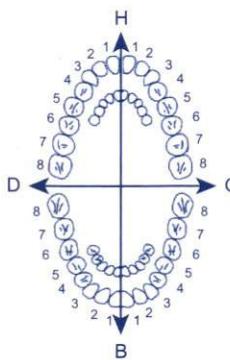


RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient											
 <i>Dr. Abdellah BENNANI Chirurgien Dentiste 19, Bd. Ennou Sina - Casablanca Tél. 0522 94.04.04</i>	3 8	Extraction Chirurgicale	D 40											
	COEFFICIENT DES TRAVAUX			D 40										
	MONTANTS DES SOINS			2000,00 DH										
	DEBUT D'EXECUTION			10/08/19										
	FIN D'EXECUTION			10/08/19										
	O.D.F PROTHESES DENTAIRES			DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE										
		<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">H</td> <td style="text-align: center;">G</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">25533412 00000000</td> <td style="text-align: center;">21433552 00000000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">D</td> <td style="text-align: center;">G</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">00000000 35533411</td> <td style="text-align: center;">00000000 11433553</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">B</td> <td></td> </tr> </table>			H	G	25533412 00000000	21433552 00000000	D	G	00000000 35533411	00000000 11433553	B	
		H	G											
		25533412 00000000	21433552 00000000											
D		G												
00000000 35533411		00000000 11433553												
B														
(Création, remont, adjonction)														
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession														

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

*Dr. Abdellah BENNANI
Chirurgien Dentiste
19, Bd. Ennou Sina - Casablanca
Tél. 0522 94.04.04*



CLINIQUE DENTAIRE
BENNANI

Docteur Abdellah BENNANI
Chirurgien Dentiste

Diplômé de l'université Paul Sabatier Toulouse
Diplôme universitaire d'occlusodontie et prothèses (Toulouse)
Diplôme universitaire de chirurgie et prothèse implantologique (Paris)
Diplôme universitaire de prothèse adjointe complète (Toulouse)
Diplôme universitaire d'Implantologie basale (Nice)
Master en Implantologie et réhabilitation orale (Bruxelles)

Casablanca le : 10/08/19

FACTURE

EL MAAROUFI HIND

• EXTRACTION CHIRURGICAL 2000.00 DH

TOTAL : 2000.00 DH

Arrêté la présente facture à la somme de :

// MILLE CINQ CENT DIRHAMS//

*Dr. Abdellah BENNANI
Chirurgien Dentiste
19 Bd Ibn Sina - Casablanca
Tél: 0522 94.04.04*

CENTRE DENTAIRE BENNANI

19 Bis, Bd IBN SINA - Casablanca - Tél. : 05 22 94 04 04 - GSM. : 06 61.43.77.78 / 06 61.68.15.16
I.F : 40401715 - T.P : 35511566 - I.N.P : 94001989 - C.N.S.S : 6159017 - I.C.E : 001681042000009
www.maroc-implants.com - contact@maroc-implants.com

Abdellah Bennani
Docteur en chirurgie dentaire

Diplômé de l'université Paul Sabatier Toulouse

Diplôme universitaire d'occlusodontie et prothèses (Toulouse)

Diplôme universitaire de chirurgie et prothèse implantologique (Paris)

Diplôme universitaire de prothèse adjointe complète (Toulouse)

Diplôme universitaire d'Implantologie basale (Nice)

Master en Implantologie et réhabilitation orale (Bruxelles)

Casablanca, le : 10-08-2019

EL MAARONFI Hind

- AVGROWTH Cg.

AS

Zp/i R/i

- Robic C5

af

Zp/i yi

- Cololipidue Cg

af

Zp/i

gi

- Unibit 11

14/11
14/11
14/11
14/11

11
11

11



CENTRE DENTAIRE BENNANI

19 Bis, Bd IBN SINA - Casablanca - Tél. : 0522 94 04 04 - GSM. : 0661.43.77.78 / 0661.68.15.16

www.maroc-implants.com - contact@maroc-implants.com

onologie des filtres



El Naoujji

himol

(Avant)

U.S. National Library of Medicine
Chirurgie dentaire
19, Bd. Buoy Sib 3 - Casablanca

metre par défaut : PAN

Wnd 2

Wnd 2



Gamma

0

